



Syndicat Local **FO Justice** CP BOURG-EN-BRESSE

AGRESSION D'UN AGENT PENITENTIAIRE ÇA SUFFIT !

Ce samedi 24 Janvier 2026 un surveillant pénitentiaire a été **violemment agressé** par plusieurs détenus alors qu'il intervenait pour **protéger un détenu en danger**.

Pour avoir accompli sa mission avec professionnalisme et sang-froid, notre collègue a **subi une violence collective inacceptable une pluie de coups comme à Gravelotte**.

Les agents pénitentiaires ne sont ni des **boucliers humains**, ni **des cibles**.

Cette agression n'est pas un accident, elle est le résultat direct :

- . du **manque criant d'effectifs**,
- . de **conditions de travail dégradées**,
- . de **l'absence de réponses fermes de l'administration**.

Résultat sans appel, notre collègue surveillant blessé physiquement et choqué psychologiquement, un hématome derrière à la tête et des douleurs aux cervicales, s'est vue remettre 3 jours d'ITT.

Toucher à un agent, c'est attaquer toute la profession.

Le bureau local Fo justice CP de Bourg en Bresse demande le binôme sur les étages ouverts du Centre de Détention.

Le bureau local Fo justice CP de Bourg en Bresse refuse que la violence devienne une fatalité.

Le bureau local Fo justice CP de Bourg en Bresse refuse que le courage soit récompensé par les coups.

Le bureau local Fo justice CP de Bourg en Bresse reste à disposition de notre collègue blessé physiquement et choqué psychologiquement et l'accompagnera dans toutes les démarches qu'il souhaiterait entreprendre, et lui souhaite un prompt rétablissement.

Le bureau local Fo justice CP de Bourg en Bresse : des sanctions exemplaire tant pénales et disciplinaire contre les agresseurs.

SL FO Justice Bourg-en-Bresse
Le 24 Janvier 2026